



77 quai d'Alsace  
59500 Douai (France)  
Téléphone : +33 3 27 87 60 02  
Télécopie : +33 3 69 77 00 52

## Bulletin d'inscription

Formations ITIL®, PRINCE2® et Agile Scrum inter-entreprises

A retourner par courrier à itpms 77 quai d'Alsace 59500 Douai ou par télécopie au +33 (0)3 69 77 00 52

E-mail : [infos@itpms.fr](mailto:infos@itpms.fr)  
Internet : [www.itpms.fr](http://www.itpms.fr)  
R.C.S. : Douai 492976972  
Code APE : 6202A

### Informations société

Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Villeneuve d'Ascq, du 25 au 27 juillet 2017 : ITIL® Fondamentaux  
Calendrier : Lille, du 01 au 03 août 2017 : PRINCE2® Fondamentaux  
Lille, du 28 au 30 août 2017 : SCRUM Fondamentaux

### Summer camp itpms

Durée : 3 jours (21 heures)

Lieu : Villeneuve d'Ascq ou Lille centre

Tarif : 1272,00 euros HT

Le tarif comprend la formation animée par un consultant formateur itpms certifié et accrédité par l'EXIN, le support de cours développé par itpms, l'inscription à la certification ITIL®, PRINCE2® ou SCRUM Fondamentaux et les pauses. Offre non cumulable avec toute autre offre itpms.

### Participants

Nom	Prénom	E-mail	Formation (cocher la case)
			<input type="checkbox"/> ITIL <input type="checkbox"/> PRINCE2 <input type="checkbox"/> SCRUM
			<input type="checkbox"/> ITIL <input type="checkbox"/> PRINCE2 <input type="checkbox"/> SCRUM
			<input type="checkbox"/> ITIL <input type="checkbox"/> PRINCE2 <input type="checkbox"/> SCRUM

### Informations signataire

Nom, prénom   
Fonction   
E-mail   
Téléphone   
Signature et cachet commercial

#### Déclaration d'activité

Organisme de formation enregistré auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais sous le numéro 31 59 06733 59

#### Accredited Training Organization

Centre de formation et d'examen accrédité pour ITIL®, PRINCE2® et Agile Scrum auprès de l'EXIN

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toutes les données informatiques vous concernant sont traitées de manières strictement confidentielles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données. Pour cela il vous suffit de nous en faire la demande en nous indiquant nom, prénom et adresse. Numéro de déclaration CNIL : 1257834





# Conditions générales de vente formations

77 quai d'Alsace  
59500 Douai  
Téléphone : +33 3 27 87 60 02  
Télécopie : +33 3 69 77 00 52

E-mail : [infos@itpms.fr](mailto:infos@itpms.fr)  
Internet : [www.itpms.fr](http://www.itpms.fr)

R.C.S. : Douai 492976972  
Code APE : 6202A

## 1 Paiement

Les factures sont payables à réception de facture à itpms 77 quai d'Alsace 59500 DOUAI (France). Toute somme non payée par le Client à l'échéance pourra donner lieu, après mise en demeure, à l'application par la société itpms d'intérêts d'un montant correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de prise en charge par un OPCA, le client reste responsable du règlement. En cas de rejet de tout ou partie de la prise en charge par l'OPCA, le client s'engage à régler à itpms la différence entre le prix de la formation et le montant effectivement réglé par l'OPCA à itpms.

## 2 Annulation / Report

Toute annulation/report de formation ou d'intervention doit être adressée par écrit à itpms 77 quai d'Alsace 59500 DOUAI (France) ou par télécopie au +33 (0)3 69 77 00 52. Une annulation/report intervenant plus de 15 jours ouvrés avant la date planifiée ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 15 jours ouvrés avant la date planifiée donne lieu à une facturation égale à 20% en inter-entreprises et 50% en intra-entreprise du montant de la commande de la session annulée. Pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la date planifiée, itpms facturera la totalité du montant de la commande annulée. En cas de non-participation ou d'absence d'un stagiaire à une formation commandée et non annulée, le coût de celle-ci sera dû et devra être réglé dans son intégralité à itpms par le client. Pour les sessions intra-entreprise organisées en centre itpms, toute annulation entraînera, en plus des règles précédemment énoncées, la facturation des frais de gestion de salle et de restauration engagés par itpms.

## 3 Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 (toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite). L'article de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source. Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

## 4 Examens de certification

Pour les formations certifiantes, itpms insiste sur l'importance du travail personnel. itpms ne pourra être déclaré responsable en cas d'échec à l'examen. Le contenu des formations de préparation à une certification est validé par un organisme de certification indépendant (EXIN pour le référentiel ITIL®, la méthode PRINCE2® et pour Agile Scrum) et est donc conforme au programme imposé par ledit organisme. Un recours est possible auprès de l'EXIN en cas de contestation du résultat de l'examen de certification suivant les conditions générales de l'EXIN.

## 5 Obligations

Le présent contrat ne crée aucune société commune ou association en participation entre itpms et le client. Les parties sont assujetties à une obligation de confidentialité totale sur toutes les informations dont elles auront eu connaissance dans le cadre de la mission du présent contrat. itpms ayant une obligation de moyen, le client est le seul responsable des décisions qu'il sera amené à prendre consécutivement à la mission effectuée par itpms. Le client a parfaitement connaissance des compétences du consultant détaché dans le cadre de cette mission. Le consultant demeure salarié d'itpms qui est seule détentrice du lien de subordination à son égard. Néanmoins, pendant les périodes de présence dans l'entreprise cliente, le consultant devra respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

## 6 Responsabilités et litiges

itpms ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Le présent contrat exprime l'intégralité des engagements de chacune des parties. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des tribunaux du siège social d'itpms.

## 7 AXELOS

ITIL® est une marque déposée d'AXELOS Limited. PRINCE2® est une marque déposée d'AXELOS Limited. Le Swirl Logo est une marque d'AXELOS Limited.